

COMMUNE DE VERNIER

QUESTION ECRITE

au sens de l'article 49 du règlement du Conseil municipal de Vernier

Contrat de Quartier Aïre-Le Lignon

Les Contrats de Quartier ont pour objectif de permettre à la population verniolane de réaliser des projets proches de chez elle avec le soutien de la Ville. Il se trouve qu'il y a des incohérences touchant le règlement de ce contrat de quartier qui devrait être le phare, pour notre ville, comme c'est celui qui a servi de modèle pour les autres.

Il y a de nombreux bénévoles qui investissent leur temps gratuitement à la mise en place d'événements et qui se voient boycotter par un groupe de membres du comité qui ne regroupe plus autant les idées des habitants d'Aïre-Le Lignon et qui semblent s'approprier du soutien et du matériel que notre ville pourvoit.

Il y a de nombreux projets qui semblent ne rapporter aucun bénéfice, alors qu'ils dépensent beaucoup, les comptes de ceux-ci n'ont pas été calculés correctement et il semblerait qu'ils aient dans la reddition des bilans comptables des erreurs et des manquements dans les factures. Malgré une forte fréquentation et malgré la vente de nombreuses consommations, la faiblesse des natures restituées interpelle.

Des projets sont parvenus à générer des profits, lorsqu'ils ont été repris, des propositions pour réinjecter cet argent ont été faites pour acheter du matériel nécessaire pour maintenir et en améliorer la qualité pour les usagers.

Mes questions au Conseil administratif sont les suivantes :

- Une personne qui n'est pas encore membre peut-elle être nommée en tant que Coordinatrice du contrat de quartier ?
- Une personne qui n'habite plus le quartier et qui n'a plus aucun intérêt avec le quartier peut-elle être membre du comité ?
- Le Conseil administratif peut-il assurer que l'intégralité des produits vendus dans tous les projets ont été portés en comptabilité ?
- Est-ce que les coordinateurs des contrats de quartier ont reçu une autorisation des autorités, afin de faire disposer du matériel, auprès des porteurs de projets et personnes du comité, à leur escient ? - Existe-t-il une liste de matériels ?
- Le matériel acquis par l'ancienne équipe de la patinoire a-t-il été restitué à la nouvelle équipe qui a pris le relais saison 2021-2022 ?
- Le repas des bénévoles de la patinoire pour la saison 2023-2024 a-t-il eu lieu comme figurant dans la comptabilité ?
- Alors qu'on demande de pouvoir amener des idées nouvelles, de nouveaux jeunes membres souhaitant rentrer dans le comité ont été présentés puis refusés par ce dernier, pourquoi ?
- Pourquoi des nouveaux projets intergénérationnels et culturels, amenant un plus pour le quartier, ont été refusés ?
- Dès qu'une utilisation du kiosque de la Place du Lignon est prévue, il faut demander une autorisation et ceci avant de présenter un projet au contrat de quartier, comment pourrait-on simplifier les démarches ?

Howard NOBS, Conseiller municipal

Vernier, le 27 février 2024